



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 126 016 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoints,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, Conseillers,

Ont donné procuration : (4)

PRONIER Isabelle à BRICHE Rémi,
MARQUISE Lucas à DOOM Emmanuel,
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,
HUGOO Isabelle à LEMOINE Isabelle,

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : GROYSILLER Céline est désignée à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David


DEHONDT Florence



16. DM01 – BP2023 – RECTIFICATION DES OUVERTURES DE CREDITS SUR LES PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

Le service de gestion comptable de Dunkerque a constaté une anomalie comptable lors des contrôles de saisies pour l'année 2023. Des crédits ont été ouverts à tort au compte 775, ce compte correspond aux produits des cessions d'immobilisations.

Par ailleurs, le SGC a supprimé cette prévision au compte 775 pour l'intégrer au budget primitif 2023, cette manipulation a créé un déséquilibre comptable, autrement dit « virtuel » qu'il convient de rééquilibrer.

A cet égard, il est demandé à l'Assemblée délibérante d'adopter l'écriture comptable suivante :

Recette de fonctionnement :

Compte 775 – Produits des cessions d'immobilisations	- 4000.00 €
--	-------------

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 023 – Immobilisations en cours	- 4000.00 €
---	-------------

Recette d'investissement

Chapitre 021 – Immobilisations corporelles	- 4000.00 €
Chapitre 024 – Immobilisations affectées ; concédées ; affermées ou mises à dispositions	+ 4000.00 €

VOTE DU CONSEIL




POUR	UNANIME
CONTRE	
ABSENTION	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide,

- D'APPROUVER la décision modificative permettant de réparer une erreur du BP2023, et de faire disparaître la prévision budgétaire au compte 775.
- DE TRANSMETTRE la présente délibération dans les meilleurs délais au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance le 28-09-2023

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>
---	---

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 30-09-2023

et publication ou notification le : 30-09-2023

**Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe
déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David**



DEHONDT Florence



Le secrétaire de séance,



GROYSILLER Céline

